



**RASSEMBLEMENT DU PEUPLE SOUVERAIN**

pour une

**FRANCE INDEPENDANTE ET UNE REPUBLIQUE SOCIALE**

[rps.fiers@gmail.com](mailto:rps.fiers@gmail.com)



## **Lettre ouverte aux élus de la République:**

### **Ni modification de la constitution, ni état d'urgence permanent !**

Nous, membres du RPS-FIERS, invitons les citoyens à faire pression sur tous nos élus du Parlement réunis prochainement en congrès pour qu'ils s'opposent à la modification de notre Constitution et appelons nos élus à la refuser.

- Les dernières propositions du gouvernement, même si celui-ci donne quelques garanties de contrôle par le Parlement (a posteriori?), tendent à renforcer "l'état d'urgence" dans sa durée (6 mois et plus) ainsi qu'à étendre dangereusement son champ d'application avec une mise à l'écart des juges, au détriment des libertés individuelles et de l'état de droit. Pour sortir des risques de récidives d'attentats, il faut sortir des guerres coloniales de l'OTAN responsables de cette situation : déstabilisation de l'Afghanistan et création d'Al Qaïda, déstabilisation de la Lybie et création des mouvements Al Nosra et Aqmi, déstabilisation de l'Irak et création de EI, acharnement contre la Syrie et financement des groupes terroristes pour faire tomber leur président sans faire gagner les partis progressistes. Voilà les causes auxquelles il faut s'attaquer. Cette régression démocratique inscrite dans la constitution modifierait profondément la nature de notre état qui n'aurait plus de droit que le nom et se transformerait en état totalitaire. Il en va de la responsabilité historique de nos élus qui seraient bien inspirés de relire la loi du 10 juillet 1940.

### **NON à l'état d'urgence permanent et au régime d'exception qu'il instaure!**

- La déchéance de nationalité inscrite dans la constitution n'aura aucun effet sur la lutte anti terroriste. La meilleure preuve c'est que notre code civil légifère déjà depuis 1927 sur cette question : il s'agit des articles 23-7, 23-8, 25 et l'article 26 du code civil. Ces lois n'ont en aucun cas influé sur les auteurs des crimes de janvier et novembre 2015. On dit que la constitutionnalisation de la déchéance de nationalité aurait une haute valeur symbolique. On peut en douter : si elle prétend se poser comme une expression de fermeté, d'autorité, en réalité elle n'est que la preuve tangible d'un échec, d'un aveu de faiblesse. L'acquisition de la nationalité française n'existant pas dans la constitution, il deviendrait incongru, voire incohérent, que la déchéance de nationalité s'y trouve. Enfin, notre premier ministre nous affirme à longueur d'antennes que « nous sommes en guerre ». L'article 89 alinéa 4 stipule : « aucune révision de la constitution ne peut être engagée lorsqu'il est porté atteinte à notre territoire ». Il s'agit là encore de cohérence et de respect de la constitution. Tout élu qui voterait cette modification de la constitution ne la respecterait pas et devrait en répondre devant le peuple.
- N'est-il pas légitime de se demander pourquoi nous en sommes arrivés là ? Quels choix stratégiques en matière de renseignements, d'effectifs, d'organisation et de coordination ainsi que les choix de politique étrangère ont été pris depuis plusieurs années ? Les recommandations de Bruxelles, au nom de l'austérité imposée, n'ont-elles pas leur part de responsabilité dans la réduction drastique des services publics, qui n'ont plus aujourd'hui les moyens adéquats pour protéger la France ? Ne sommes-nous pas arrivés au bout du système, celui qui est dirigé par l'Union européenne et les traités, ceux-là même qui ont été refusés par les Français et qui les mènent à la catastrophe : une dictature mondiale au nom de l'argent-roi et de l'expansionnisme étatsunien ?

Si le gouvernement, répondant dans l'urgence à un moment terrifiant, a proposé d'introduire dans la constitution l'état d'urgence renforcé et la déchéance de la nationalité, le Parlement réuni en congrès doit, en toute sérénité, prendre une hauteur de vue et **privilégier les valeurs de la République française** plutôt que les dérives de régression démocratique et la comédie politicienne.

Ni déchéance de nationalité, ni état d'urgence permanent.

Non à la modification de la constitution.

OUI à un retour de l'indépendance de la France et aux moyens de sa politique.